


**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Mamoudzou, le **23 DEC. 2020**

Direction des Relations avec
les Collectivités Locales

Bureau des finances locales et
de l'environnement

N° 770 - SG - DRCL

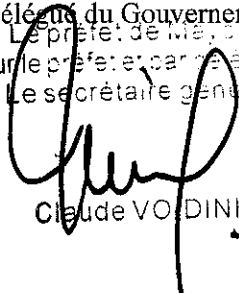
Objet : Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population qu'une enquête parcellaire préalable à la déclaration d'utilité publique, en vue de la mise en service des installations du forage de Majimbini F2, sur la commune de Mamoudzou, village de Mtsapéré, par le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (SMEAM), se déroulera, au siège de la Mairie de Mamoudzou :

du lundi 4 janvier 2021 au mardi 19 janvier 2021 inclus

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la Préfecture de Mayotte à l'adresse suivante :

<http://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2020/Enquete-parcellaire>

Le Préfet,
Délégué du Gouvernement
Le préfet de Mayotte
pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Claude VO DINH

Préfecture de Mayotte - BP 676 - 97600 Mamoudzou
Standard: 02 69 63 50 00 - www.mayotte.pref.gouv.fr

Accueil du public du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (le vendredi de 7h30 à 11h30)